

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LA CHATRE organise les 3 et 4 août 2019 avec le concours de l'association CAPLIE,

Sous le patronage de la Fédération Française de Sport Automobile

Une compétition automobile régionale dénommée : 2<sup>ème</sup> Course de Côte d'EGUZON

Cette compétition compte pour :

La Coupe de France de la montagne 2019 coefficient 1

Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire coefficient 1

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Centre-Val de Loire sous le n° R0/21 en date du 21/05/2019, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° 399 en date du 21/05/2019.

## **Organisateur technique**

CAPLIE

2 rue de la Gare

36270 EGUZON-CHANTOME

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs.....	Mme Christelle HERHEL	Licence n° 15545
Commissaires Sportifs .....	M. Henri JOANOVITS	Licence n° 9113
	M. Jean-Claude DUMAS	Licence n° 19186
Directeur de Course	M. Serge FAUVEL	Licence n° 2517
Directeur de Course Adjoint	M. Jean-Charles TISSIER	Licence n° 11274
	M. Joël DORADOUX	Licence n° 1383
Commissaire Technique responsable	M. Olivier HERHEL	Licence n° 15550
Commissaires Techniques adjoints	M. Patrick DESBAIT	Licence n° 9740
	M. Vincent PHILIPPON	Licence n°115581
Médecin responsable	Dr. ASTIER	
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Christiane AUBRUN-SASSIER	Licence n° 6578
Chargé des Commissaires de route	M. Jean-Louis DESCHATRETTES	Licence n° 6210
Responsable du chronométrage	M. Christian RATERON Jr	Licence n° 9093

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 30 juillet 2019 à minuit.

Publication de la liste des engagés le jeudi 1<sup>er</sup> août 2019.

Vérifications administratives le samedi 3 août 2019 de 13h30 à 18h45.  
dimanche 4 août 2019 de 07h00 à 07h45.

Vérifications techniques le samedi 3 août 2019 de 13h45 à 19h00.  
dimanche 4 août 2019 de 07h15 à 08h00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 4 août 2019 à 08h30.

Briefing des commissaires le dimanche 4 août 2019 à 07h15, ligne de départ.

Essais non chronométrés le samedi 3 août 2019 de 15h00 à 18h00.  
le dimanche 4 août 2019 de 08h00 à 08h45.

Essais chronométrés le dimanche 4 août 2019 de 09h30 à 11h00.

Briefing des pilotes le dimanche 4 août 2019 à 09h00, entrée parcs concurrents.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 4 août 2019 à 11h15.

#### Course

- 1<sup>ère</sup> montée le dimanche 4 août 2019 à partir de 11h30
- 2<sup>ème</sup> montée le dimanche 4 août 2019 à partir de 14h30
- 3<sup>ème</sup> montée le dimanche 4 août 2019 à partir de 16h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 20mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le dimanche 4 août 2019 à 19 heures, podium place de la République à Eguzon.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Première réunion : le samedi 3 août 2019 à 18H00, ligne d'arrivée.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives les samedi 3 août 2019 de 13h30 à 18h45 et dimanche 4 août 2019 de 07h00 à 07h45, **entrée parc concurrents**.

Vérifications techniques les samedi 3 août 2019 de 13h45 à 19h00 et dimanche 4 août 2019 de 07h15 à 08h00, **entrée parc concurrents**.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au **Garage du Lac**, 5 rue Raymond Lagoutte 36270 EGUZON-CHANTOME.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le dimanche 4 août 2019 à 08h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 4 août 2019 à 08h15.

Il n'y aura pas de pesage des voitures.

#### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

### **ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES**

#### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : ASA LA CHATRE, Circuit automobile, route de Bourges, 36400 MONTGIVRAY jusqu'au mardi 30 juillet 2019 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 290 €, réduits à 145 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 45, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### **4.1P. VOITURES ADMISES**

**Le nombre des voitures admises est fixé à 90**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

#### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

*Voir règlement standard des courses de côte.*

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

*Voir règlement standard des courses de côte.*

#### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

*Voir tableau de sécurité.*

### **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des courses de côte.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La course de côte de EGUZON-CHANTOME a le parcours suivant :

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

**Départ D 45, commune de Eguzon-Chantôme devant le restaurant «La Table d'Angèle »**

**Arrivée D 45, commune de Eguzon-Chantôme, Eguzonnet, à hauteur du n° 17.**

Pente moyenne 4,5 %

Longueur du parcours 1500 m

**Modalités de retour au départ :** les concurrents regagneront le départ depuis les parcs concurrents situés après l'arrivée, par la route de course et sous les ordres de la Direction de Course.

Parc de départ : **D 45** 150 mètres avant le départ.

Parc d'arrivée : **Parcs Concurrents.**

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents rejoindront le départ en empruntant la route de course sous les ordres de la Direction de Course.

### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : **D 45**, Sur 150 mètres avant le départ. Les concurrents devront se ranger sur **une file.**

### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

### 6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à Eguzon, rue du Pont des Piles (pas de répartition des groupes).

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 09 heures, le samedi 3 août 2019.

Les remorques devront être garées à Eguzon, rue du Pont des Piles, terrain situé en face du parc Concurrents.

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé **Parcs Concurrents.**

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications, les essais, la course ainsi que pendant le délai de réclamation après la l'arrivée : **entrée parc concurrents.**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu : vérifications administratives de 13h30 à 19h00 samedi 3 août et zone de pré-grille de départ le dimanche 4 août de 08h00 à 19h00.

Téléphone permanence n° 06 07 72 18 72

Centre de secours le plus proche :

Lieu : EGUZON-CHANTOME, 9 rue de la Gare Téléphone n° **02 54 47 43 60**

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à 09h00, **entrée parcs concurrents**, le dimanche 4 août 2019.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### 7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

**Procédure de départ : aux feux.**

### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

## ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement d'effectuera sur le meilleur temps des 3 montées de course.

En cas d'ex-aequo, le meilleur temps réalisé dans l'une des autres montées de course sera retenu.

## ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 4 août 2019 à 19h00 heures, **Parc concurrents**.

Les concurrents non présents ou excusés à la distribution des prix perdront leur droit aux prix.

Les prix en espèces sont cumulables.

Des coupes récompenseront les 3 premiers du scratch, les 1er de classe, les 3ères féminines ainsi qu'un commissaire.

	SCRATCH	CLASSE		
		1 à 3	4 à 8	8et +
1 <sup>er</sup>	200 €	65 €	150 €	150 €
2 <sup>ème</sup>	150 €		60 €	70 €
3 <sup>ème</sup>	100 €			50 €
4 <sup>ème</sup>	80 €			
5 <sup>ème</sup>	50 €			
<b>CLASSEMENT FEMININ :</b>		1 <sup>ère</sup> : 70€	2 <sup>ème</sup> : 40 €	3 <sup>ème</sup> : 30 €